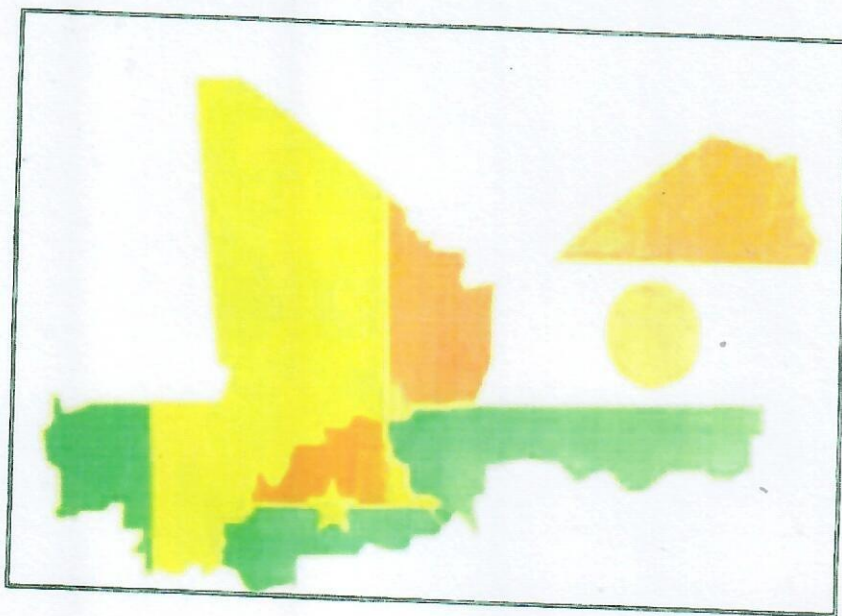


CONFEDERATION DE L'ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL (AES)

Le Burkina Faso
La République du Mali
La République du Niger



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ELABORATION D'UNE
CHARTRE GRAPHIQUE DE LA CONFEDERATION DES ETATS DE
L'ALLIANCE DU SAHEL**

AT 4

SMB

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Alliance des Etats du Sahel (AES) est une confédération regroupant trois pays (Burkina Faso, Mali et Niger). Elle est née de la volonté politique des chefs d'Etat des pays qui la composent de créer un espace africain de souveraineté sur le plan sécuritaire, politique, géostratégique et économique.

La mise en place de l'architecture de défense collective et d'assistance mutuelle, en réponse aux défis communs des trois pays, par la signature le 16 septembre 2023, de la Charte du Liptako-Gourma, instituant l'Alliance des Etats du Sahel (AES) marque le point de départ de cette volonté partagée et d'un leadership africain solidaire. Elle vise à établir un mécanisme de coopération dans le cadre de la Confédération des États du Sahel, dont le Traité a été signé le 06 juillet 2024, à Niamey, au Niger.

Aujourd'hui, les trois pays partagent la conviction sur la nécessité de renforcer leurs relations en embrassant, outre les questions de défense et de sécurité, celles liées à la diplomatie et au développement socioéconomique. L'ambition et la vision affichées des trois Etats et portées par leurs leaders, bénéficient d'un soutien populaire car en adéquation avec les aspirations profondes et légitimes des peuples. L'AES promeut une véritable intégration des peuples en mettant en avant des valeurs de dignité, de souveraineté, de solidarité, d'intégrité, de cohésion sociale, d'équité et de travail pour un développement socioéconomique durable. Il est établi que les peuples du Sahel partagent les valeurs prônées par leurs leaders. Cette adhésion populaire doit être canalisée par une identité visuelle à travers laquelle ils se reconnaîtront.

Aussi, l'expression de cette souveraineté fait face à une adversité d'officines occultes fabriquant et diffusant des fake news dans le but de saper le moral des populations et de semer la psychose en leur sein.

En vue de rendre authentiques, fiables et sécurisées les informations portées par l'AES et diffusées sur les différents supports, l'élaboration d'une charte graphique pour la Confédération de l'AES s'avère nécessaire.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. Objectif général

Il s'agit d'élaborer une charte graphique qui renseigne sur l'ensemble des règles fondamentales d'utilisation des signes qui constituent l'identité visuelle de la Confédération de l'AES. Cela dans le but d'harmoniser les outils et supports d'information et de communication.

Ce référentiel devra permettre aux différentes populations d'identifier facilement les informations venant de la Confédération de l'AES.

Pme

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- élaborer et codifier un logotype pour la confédération de l'AES (couleurs, polices des caractères, tailles, etc. Les couleurs de base doivent s'inspirer des couleurs dominantes des drapeaux des trois pays) ;
- symboliser les potentialités économiques de l'espace AES à travers trois (03) étoiles dorées tout en tenant compte des perspectives d'adhésion d'autres Etats ;
- refléter la diversité démographique de l'espace de l'AES ;
- définir une devise ou un slogan et sa typographie (polices des caractères, tailles, etc.);
- définir la typographie pour les documents (papiers entêtes) administratifs (polices des caractères, tailles, etc.) ;
- définir le positionnement du logotype sur les différents supports (autorisés /interdis);
- définir le positionnement de la devise ou du slogan sur les différents supports (autorisés /interdis) ;
- organiser et harmoniser un contenu de timbre pour les papiers entêtes administratifs
- organiser et harmoniser un contenu de timbre pour les supports de communication;
- définir des spécifications techniques de la page Facebook ;
- définir des spécifications techniques du compte Twitter ;
- définir des spécifications techniques du compte YouTube ;
- définir des orientations et prémaquettes pour des déclinaisons du logotype sur les supports suivants :
 - Papier entêtes ;
 - Communiqué de presse ;
 - Page de couverture (rapport annuel ; bloc-notes ; chemise à rabat ; etc.)
 - Plaquette/dépliants ;
 - Kakemonos/Dérouleur ;
 - Autocollant (différentes tailles) ;
 - Stylos ;
 - Porte-clé ;
 - Carte de visite ;
 - Horloge ;
 - Tee-shirts polo ;
 - Tee-shirts simple ;
 - Chemise ;
 - Casquette ;
 - Affiche urbain (12m²)
 - Drapeau
 - Pins
 - Fanion
 - Etc.

AT

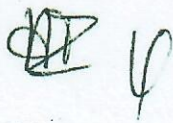
4

Sm2

2.3. Résultats attendus

- Le logotype de l'AES est élaboré et codifié (couleurs, polices des caractères, tailles, etc.) en s'inspirant des couleurs dominantes des drapeaux des trois pays ;
- Les potentialités économiques de l'espace AES sont symbolisées à travers trois (03) étoiles dorées tout en tenant compte des perspectives d'adhésion d'autres Etats ;
- Le logo reflète la diversité démographique de l'espace de l'AES ;
- La devise ou le slogan et sa typographie sont définis (polices des caractères, tailles, couleur, etc.) ;
- La typographie pour les documents administratifs est définie (polices des caractères, tailles, couleur, etc.) ;
- La typographie pour les supports de communication est élaborée (polices des caractères, tailles, couleur, etc.) ;
- Le positionnement du logotype sur les supports est défini (autorisés /interdis) ;
- Le positionnement du slogan sur les supports est défini (autorisés /interdis) ;
- Un contenu est organisé et harmonisé pour le timbre des papiers entêtes administratifs ;
- Un contenu est organisé et harmonisé pour le timbre des supports de communication ;
- La page Facebook dispose de spécifications techniques ;
- Le compte X (anciennement Twitter) dispose de spécifications techniques ;
- Le compte YouTube dispose de spécifications techniques ;
- Des orientations et prémaquettes pour des déclinaisons du logotype sur les supports sont élaborées :
 - Papier en-tête ;
 - Communiqué de presse ;
 - Page de couverture (rapport annuel : bloc-notes : chemise à rabat ; etc.)
 - Plaquettes/dépliants ;
 - Kakemonos/Dérouleurs ;
 - Autocollant (différentes tailles) ;
 - Stylos ;
 - Porte clé ;
 - Carte de visite ;
 - Horloge ;
 - Tee-shirt polo ;
 - Tee-shirt simple ;
 - Chemise ;
 - Casquette ;
 - Affiche urbain (12m²)
 - Pins

Pme



- Drapeau
- Fanion
- Etc.

III. METHODOLOGIE

Le processus d'élaboration du logotype et de la charte graphique de l'AES se fera par avis à manifestation d'intérêt ouvert aux agences conseils en communication et aux graphistes indépendants ressortissants de l'un des trois pays de l'AES.

3.1 Conditions de participation

Peuvent prendre part à cet avis, les agences conseils en communication et les graphistes indépendants.

Les candidats devront joindre à leurs dossiers les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature ;
- Une fiche de présentation de l'agence ou le CV du graphiste indépendant ;
- Une liste des références similaires ;
- Une proposition de charte graphique.

3.2 Critères d'évaluation

La sélection se fondera sur les critères suivants :

- **La qualité visuelle** : qualité du graphisme, des couleurs, des polices de caractères, etc.
- **L'originalité** : le logo ne devra pas être une déclinaison d'un autre logo ;

La lisibilité et la simplicité : le logo devra être lisible, facilement reconnaissable et mémorisable et non chargé de symboles ou figures complexes.

Les œuvres proposées devront être en adéquation avec la vision et les missions de la Confédération de l'AES.

AP

4

sm 2

Critères et sous critères	Pondération
Valeur technique	/100
Les références techniques du candidat	10 points
L'originalité de la proposition	25 points
La pertinence de la note explicative	25 points
La pertinence et la précision de la charte graphique	20 points
La qualité des illustrations (déclinaisons possibles du logo)	20 points

IV. DUREE

Les candidats disposent d'un **délai maximum de sept (07) jours à partir du lundi 18 novembre 2024** pour transmettre leurs propositions.

V. SUPPORTS A FOURNIR

Logos et charte graphique à fournir en supports physique et électronique en version quadrichromie et monochrome.

VI. DEPOT DES OFFRES

Les offres sont recevables chaque jour aux heures ouvrables au **Secrétariat Général du Ministère en charge de la communication de chaque pays membre :**

- Burkina Faso : Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme. Hôtel administratif, bâtiment du milieu. 2^e étage.

Mail : secretariat-generale@communication-culture.gov.bf : Tel : 00225 25 3033 05.

- Niger : Ministère de la Communication, des Postes et de l'Economie numérique. Bâtiment de Niger Poste sis au Rond-Point Justice.

Mail : nisad@yahoocorp.com, Tel : 00 227 96 02 46 03.

- Mali : Ministère de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'administration. Cité administrative bâtiment 09, 3^e étage.

Mail : ccs@yahoocorp.com, Tel : 00 223 20 01 90 04.

Smr

AT *p*

VII. FINANCEMENT :

La proposition du logo et de la charte graphique ne sera pas rémunérée. Elle reste un acte de soutien patriotique et bénévole. Le lauréat recevra les félicitations du Président en exercice de la confédération.

Ouagadougou, le 15 novembre 2024

<p><u>Alhamdou AG ILYENE</u></p>   <p>Ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de la Modernisation de l'Administration</p>	<p><u>Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO</u></p>  <p>Ministre d'Etat. Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme</p>	<p><u>Sidi Mohamed RALIOU</u></p>   <p>Le Ministre Ministre de la Communication, des Postes et de l'Économie Numérique</p> <p>15 NOV 2024</p>
---	--	---